

## Compte rendu de l'atelier 2: Outils d'échange d'informations

Le droit des étrangers, et en particulier la législation relative à la détention et l'éloignement, évolue constamment. En outre, dans ce type de dossiers, il s'agit souvent d'intervenir rapidement. C'est pourquoi, il importe que l'avocat ait facilement accès à de l'information et de la jurisprudence récentes et mises à jour. Cet atelier vise à examiner comment les sources d'informations existantes sont utilisées et quelles sont les améliorations nécessaires.

Dans le cadre du suivi de cet atelier, le Centre prévoit de faire avancer la réflexion, en collaboration avec ses partenaires, sur l'optimisation de l'échange d'informations dans cette matière.

Question	Réponse
Connaissance des sources d'informations (comme <a href="http://www.vluchtnet.be">www.vluchtnet.be</a> , <a href="http://www.vreemdelingenrecht.be">www.vreemdelingenrecht.be</a> , ADDE, EDEM) ?	En général, les sources sont connues mais principalement celles dans sa propre langue.
Usage des newsletter ?	<p>Les avocats reçoivent certaines newsletters mais ne les considèrent pas comme un outil pratique et exploitable dans la mesure où ils les lisent à la lumière des dossiers qu'ils traitent à ce moment-là, mais il est difficile de retrouver les arrêts intéressants ultérieurement.</p> <p>Plusieurs avocats lisent les newsletters en diagonale au moment où ils les reçoivent et préféreraient pouvoir les imprimer dans leur intégralité pour pouvoir les classer (et les utiliser plus facilement en cas de besoin). Ceci n'est plus/pas possible vu le format de la plupart des newsletters.</p> <p>Il y a de nombreuses newsletters. C'est pourquoi, il est parfois difficile de s'y retrouver. Pour les avocats, il serait plus pratique qu'elles soient centralisées. Plusieurs</p>

	organisations qui les publient indiquent que chacune a son propre rôle et sa propre manière de présenter les choses (d'où l'intérêt de la multiplicité).
Quels autres outils ?	<p>Les moteurs de recherches privés (stradalex, jura, etc.) mais ils coutent cher et ne proposent que peu d'informations en droit des étrangers.</p> <p>La permanence téléphonique DIP de l'ADDE.</p> <p>Plusieurs revues : Tijdschrift voor Vreemdelingenrecht, Revue du droit des étrangers et Recueil Annuel de Jurisprudence Belge informatisé (moins actualisé)</p>
Consultation de <a href="http://www.vluchtnet.be">www.vluchtnet.be</a> ?	Méconnaissance du côté francophone de vluchtnet.be. L'idée d'un forum d'échange leur semble néanmoins intéressante (pour y mettre notamment des modèles de requête, des conseils pratiques, etc.).
Consultation du site du CCE ?	Le site du CCE est consulté régulièrement et constitue probablement la base de données la plus intéressante car la plus complète. Mais le site n'est pas facile à utiliser. Le moteur de recherche n'est pas suffisamment précis et ne permet donc pas de faire des recherches efficaces (il n'y a pas de résumé/analyse des arrêts, comme c'est le cas sur le site du Conseil d'Etat par exemple). Les avocats ne l'utilisent dès lors principalement que lorsqu'ils cherchent un arrêt dont ils ont la référence. Ils prennent par contre le temps de lire les articles qui sont publiés dans « nouveautés » sur le site du CCE. Ces articles résument souvent de la jurisprudence récente et intéressante. Il est dommage que la jurisprudence du CCE ne soit pas plus rapidement publiée sur le site.
Echange de l'information ?	<p>Les avocats font régulièrement appel à d'autres avocats plus spécialisés ou expérimentés (pour des modèles de requêtes, de la jurisprudence, etc.) via un coup de téléphone ou par mail.</p> <p>Les avocats s'envoient entre eux et par mail des décisions intéressantes qu'ils ont obtenues ou dont ils ont pris connaissance.</p> <p>Les avocats ne font pas toujours l'effort d'envoyer également de la jurisprudence à des organisations telles que l'ADDE ou KMI, ou de les publier sur vluchtnet.be. Ils n'ont pas le temps d'anonymiser et de scanner les décisions. Le BJB/BAJ pourrait peut-être jouer un rôle à ce niveau ?</p>

Besoin de plus d'échanges d'informations ?	Oui, mais pas sous forme de newsletter. Cela pourrait se faire plutôt via un site avec un moteur de recherche qui fonctionne bien et où il pourrait y avoir un volet spécifique détention.  Pour les décisions importantes, l'information pourrait être diffusée via une sorte de Flash-info par mail pour pouvoir utiliser l'information le plus rapidement possible.
Quel type d'informations souhaiteriez-vous recevoir?	Tout type de jurisprudence.  Les pratiques de l'administration.  De l'information sur les soins médicaux disponibles par pays.  Les notes du CEDOCA (le centre de documentation et de recherche du CGRA).

### Pistes de réflexion et recommandations pour :

- Les BAI/BJB:
  - o Assurer le traitement (anonymiser/scanner) et la diffusion de la jurisprudence intéressante
- Le CCE:
  - o Optimiser les fonctions de recherche du site internet
  - o Publier plus rapidement la jurisprudence
- Le CGRA
  - o Mettre à disposition les notes du CEDOCA
- Les organisations qui produisent les newsletters
  - o Poursuivre la réflexion sur la facilité d'utilisation (caractère 'user friendly') des newsletters